

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 JUIN 2022

Délibération n° DE_2022_047

Le 13 juin deux mille vingt-deux, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes Delphine ARNEPHY, Jocelyne BOMPARD, Mireille BRUN, Marie-Odile HERMANT, Catherine PEYSSON, Stéphanie TERROT et Noémie VANDERNOOT et Mrs Michaël BELLE, Thierry DIDIER, Robert LEYMAN, Bruno SIMOND et Jack TURC.

Absents excusés : Mme Mallauray MASNATA (pouvoir à Marie-Odile HERMANT) et Mrs Jean-François DESSUS (pouvoir à Robert LEYMAN) et Didier HUTIN (pouvoir à Thierry DIDIER).

Secrétaire : Mme Marie-Odile HERMANT

OBJET : Vœu émis par la commune de Bourdeaux concernant le schéma directeur cyclable de la CC Dieulefit Bourdeaux.

Le Maire explique que la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux est en cours d'élaboration d'un schéma directeur cyclable qui a pour but de prioriser différents travaux sur le territoire concernant les aménagements pour les cyclistes.

Il propose au Conseil Municipal de transmettre à la CC Dieulefit Bourdeaux le vœu de la commune de Bourdeaux, à savoir de prioriser l'axe Dieulefit Bourdeaux dans le schéma directeur cyclable pour les raisons suivantes :

- fréquentation importante de cet axe très touristique
- dangerosité de la route qui est sinueuse avec des passages étroits et/ou sans visibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DEMANDE à la CC Dieulefit Bourdeaux que l'axe Dieulefit Bourdeaux via la RD 538 soit considéré comme axe prioritaire du schéma directeur cyclable.

DIT que le présent vœu sera transmis au Département de la Drôme, à la CC Dieulefit Bourdeaux, à la commune de Comps et de Truinas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

